



divorce apport personnel ou pas

Par **lolonespresso**, le **25/09/2021** à **12:03**

Bonjour,

je suis en début de [divorce](#).

Concernant notre maison, les parents de mon conjoint ont aidé à hauteur de 50 000 euros.

En précisant que l'argent était un cadeau pour le couple, mais que la part d'héritage de mon conjoint serait réduite en conséquence.

Mon conjoint peut-il prétendre à cette somme exclusivement pour lui, ou cela fait-il parti de la communauté ?

Merci pour votre éclaircissement sur le sujet.

Par **amajuris**, le **25/09/2021** à **13:30**

bonjour,

avez-vous un document indiquant que ce don manuel a été fait à la communauté et non à votre seul mari ?

ce don manuel a-t-il été fait par acte notarié et déclaré au trésor public ?

à défaut d'écrit, il est probable que votre futur ex-mari indiquera qu'il s'agit d'un don manuel

fait à lui seul.

salutations